

INFO-TOXICO



Des attaques virtuelles qui blessent dans le monde réel

La cyberintimidation constitue une forme d'intimidation de plus en plus préoccupante. Nous sommes invités à poser un regard éthique sur ce phénomène de société étroitement lié au développement des technologies de l'information et à la popularité des nouveaux modes de communication tels que les réseaux sociaux.

- Certaines conditions peuvent faciliter ce genre d'utilisation inappropriée des technologies de l'information. Dans une optique de prévention et d'intervention, certaines recommandations sont destinées aux différents acteurs concernés.

La spécificité de la cyberintimidation

La cyberintimidation peut avoir de très graves conséquences. Pour la victime, elle peut mener jusqu'au suicide et, pour l'intimidateur, à des sanctions pénales. Mais elle soulève aussi un enjeu important du fait que les nouvelles technologies de l'information modifient nos repères éthiques.

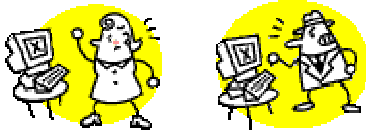
Le caractère anonyme d'Internet favorise la pratique de l'intimidation par des jeunes qui n'oseraient peut-être pas commettre de tels actes dans la vie réelle. L'anonymat tend, par exemple, à augmenter l'impression qu'on ne se fera pas prendre. De plus, l'intimidateur agit à distance et, ainsi, ne voit pas directement la victime et sa réaction. Cela peut avoir pour effet de désensibiliser l'intimidateur à la souffrance infligée à la victime et l'amener à minimiser la prise en compte des conséquences possibles et réelles de ses actes. L'apprentissage des règles de comportement et de savoir-vivre se fait mieux lorsque l'autre est devant soi. Dans le cadre de relations virtuelles, il serait alors plus difficile d'intégrer les normes d'un comportement acceptable.

La majorité des technologies de l'information se situent dans l'instantané. Cela a pour conséquence que le passage à l'acte risque d'être plus impulsif et donc de faire d'autant plus obstacle à l'exercice du jugement ou de la réflexion.

De plus, avec les technologies de l'information, la frontière devient de plus en plus floue entre ce qui relève du privé et ce qui est considéré comme public, ce qui peut amener des jeunes à s'exposer beaucoup plus que dans le monde réel, devenant ainsi plus vulnérables à la cyber intimidation.

Des recommandations conséquentes

- Responsabiliser les individus dans l'univers virtuel. Il s'agit, en somme, de retrouver des repères éthiques pour nos interactions dans le cyberspace.



En ce sens, la notion de cyber citoyenneté, la pratique responsable de la liberté d'expression, dans les limites du respect d'autrui et, de manière générale, des règles d'un meilleur vivre-ensemble dans le cyberspace doit faire l'objet d'une attention particulière et d'un apprentissage spécifique.

- Pour prévenir la cyberintimidation, il est important de bien comprendre les comportements et les pratiques qui y sont associés. C'est pourquoi il est recommandé premièrement d'encourager la recherche sur les causes et les effets de la cyberintimidation et, surtout, d'en diffuser les résultats.
- Deuxièmement, pour favoriser une utilisation responsable et respectueuse des technologies de l'information, le développement de meilleurs outils d'intervention et d'éducation, pour tous les acteurs concernés.
- L'adoption d'une politique de tolérance zéro, cohérente avec le fait que la cyberintimidation est inacceptable, et encourager l'intervention policière auprès des jeunes dans des cas de cyber intimidation.



Pour plus d'information sur la Commission et son volet jeunesse, visitez le site <http://www.ethique.gouv.qc.ca/>